

LOUVRE
BANQUE
PRIVÉE 

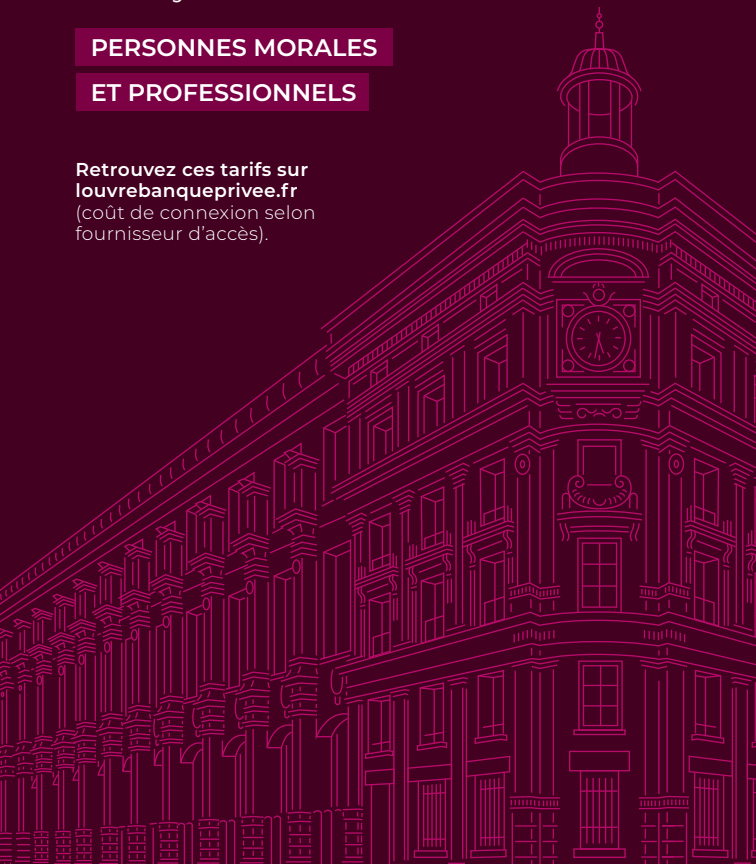
PAR LA BANQUE POSTALE

Conditions et tarifs des principales prestations financières applicables au 1^{er} janvier 2025

PERSONNES MORALES

ET PROFESSIONNELS

Retrouvez ces tarifs sur
louvrebanqueprivée.fr
(coût de connexion selon
fournisseur d'accès).



Fidèle à sa démarche d'information et de transparence, Louvre Banque Privée vous présente dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de Compte des Personnes Morales et Professionnels, qui sont applicables au 1^{er} janvier 2025.

Nos produits et services sont destinés à vous apporter chaque jour des solutions concrètes et personnalisées. Votre Banquier Privé est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et vous apporter les réponses adaptées à vos projets.

S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, sauf indication contraire.

Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions assujetties à la TVA sont signalées par le sigle suivant : (TVA).

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être mis en service ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture , clôture de compte

- Ouverture d'un compte **GRATUIT**
- Service bancaire de base⁽¹⁾
Ensemble des services rattachés à un compte ouvert
dans le cadre du Droit au Compte sur demande de la
Banque de France.
- Liste des opérations automatiques et récurrentes **GRATUIT**
(maximum 10 ans)
- Frais de clôture de compte **GRATUIT**

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif..... 12,00 € par mois
- Frais de tenue de compte inactif 2,50 € par mois
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19
du Code monétaire et financier) soit 30,00 € par an

Services en Pôle de Gestion Privée

- Remise de chèque à l'encaissement (en euros) **GRATUIT**
- Frais de recherche archives simple
(document(s) disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) 20,50 €
- à partir de 10 photocopies 1,00 € par page
supplémentaire
- Frais de recherche archives complexe
(document(s) non disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) ... Sur devis

Relevés de compte

- Expédition de relevé de compte :
 - mensuel à domicile **GRATUIT**
 - par Internet via l'Espace Client⁽²⁾ **GRATUIT**
 - autre fréquence à domicile⁽³⁾⁽⁴⁾ 1,80 € par relevé
à partir du 2^e dans le mois
- Frais de duplicata de relevé de compte (par relevé) 8,70 €
- Frais pour avis de crédit (expédition à domicile par avis)⁽⁵⁾ 1,20 €

Prestations diverses

- Frais de gestion pour retour de courrier (boîte inaccessible,
boîte ou destinataire non identifiable, non réclamé,
anomalie d'adresse...) 8,50 € (TVA)

(1) Tenue de compte ; Relevé de compte mensuel en ligne ou par courrier ; 2 chèques de banque par mois ; Domiciliation de virements bancaires ; Paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA ; Délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ; Changement d'adresse ; Encaissement de chèques ; Réception de virements bancaires. (2) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (3) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire. (4) Facturation mensuelle. (5) Facturation trimestrielle à terme échu.

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Les services de banque à distance sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois)

- Internet (Espace Client)⁽¹⁾ 2,25 € (TVA)
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel + prix appel 1,50 € (TVA)

Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte situation du compte par SMS ou par e-mail 0,30 € par alerte reçue (TVA)
- Relevé de compte bihebdomadaire 2,25 € par mois (TVA)
- Relevé de compte quotidien 4,50 € par mois (TVA)

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Virements SEPA⁽²⁾ en euros

Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros **GRATUIT**

Émission d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros ou en devises d'un pays de l'EEE⁽³⁾ (hors commissions additives. Cf. Opérations internationales)

Frais par virement occasionnel émis

- Entre comptes Louvre Banque Privée :
 - en Pôle de Gestion Privée **GRATUIT**
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- En faveur d'un compte externe :
 - en Pôle de Gestion Privée 4,00 €
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- Virement instantané **GRATUIT**
- Contrôle de l'IBAN **GRATUIT**
- Frais par virement immédiat ou administratif 8,70 €

Frais par virement permanent émis

- Entre comptes Louvre Banque Privée :
 - en Pôle de Gestion Privée **GRATUIT**
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- En faveur d'un compte externe :
 - en Pôle de Gestion Privée 1,60 €
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**

(1) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (2) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2023 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican. (3) L'Espace Économique Européen couvre les pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

Prélèvements

Prélèvements effectués dans la zone SEPA / TIP

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **GRATUIT**
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA remis **GRATUIT**
- Frais de prélèvement passé en Pôle de Gestion Privée 0,25 €
- Frais d'impayé sur prélèvement remis 9,45 €

Chèques

- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple **GRATUIT**
 - en recommandé 8,00 €
- Frais d'opposition sur chèque, chéquier ou série de chèques... 17,80 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 44,00 €
auxquels s'ajoutent :
 - frais de mise en place d'un virement :
0,10 % avec minimum 25,00 €
 - commission de change : 0,05 % avec minimum 15,20 €
+ commissions additives le cas échéant

Dates de valeur

- Remise de chèque J + 1 ouvrable⁽¹⁾ (J : jour de comptabilisation)
- Retrait d'espèces Distributeur Automatique
de Billets J (J : jour du retrait)
- Paiement d'un chèque J (J : jour de présentation)
- Émission d'un virement SEPA ou non SEPA... J (J : jour de l'opération)
- Réception d'un virement J (J : jour de réception des fonds)
- Virement de trésorerie en débit J (J : jour de l'opération)
- Virement en crédit J (J : jour de réception des fonds)
- Paiement
d'un prélèvement J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise d'un prélèvement J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise de virement J (J : jour de remise)

(1) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention⁽¹⁾

- Frais par opération 9,00 € par opération
(avec un plafond de 200,00 € par mois)

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision⁽²⁾ 14,50 €
- Frais par saisie-attribution 110,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) 10 %
du montant dû au Trésor Public
(Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

Incidents de paiement

- Frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - forfait⁽³⁾ par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - forfait⁽³⁾ par chèque rejeté supérieur à 50 € 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement ≥ 20 €
pour défaut de provision 20,00 €
- Frais de rejet de prélèvement < 20 €
pour défaut de provision Plafonné au montant
du prélèvement rejeté
- Frais de non-exécution d'un virement
pour défaut de provision Maximum 20,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur
non autorisé 18,00 €
- Frais de non-exécution ou de rejet de tout ordre
de paiement pour défaut de provision
(par opération rejetée) Montant du paiement rejeté
(plafonné à 20,00 € maximum)

(1) Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (2) Frais non perçus en cas de rejet de chèque. (3) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarification pouvant être perçue en plusieurs mouvements sur le compte.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Placements financiers⁽¹⁾

Frais fixes par compte 30,00 € par an (TVA)

Droits de garde⁽²⁾ (par an et prélevés semestriellement)

- Frais par ligne hors valeurs LBP AM et La Financière de l'Échiquier 4,50 € (TVA)
- Frais fixe par ligne de Titre Non Coté 25,00 € (TVA)
- Commission proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors valeurs LBP AM et La Financière de l'Échiquier⁽³⁾ :
 - sur la part du portefeuille inférieure à 50 000 € 0,21 % (TVA)
 - sur la part du portefeuille entre 50 000 € et 200 000 € .. 0,14 % (TVA)
 - sur la part du portefeuille supérieure à 200 000 € 0,09 % (TVA)

Frais de gestion des Titres Non Cotés (TNC) 80,00 € par an et par compte (TVA)

Relevé spécifique aux instruments financiers

- Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) **GRATUIT**

Frais de souscription sur OPC⁽⁴⁾

- OPC référencés Nous consulter
- OPC non référencés Selon le DIC⁽⁵⁾ de l'OPC + courtage 30,00 € (TVA)
- OPC de LBP AM et La Financière de l'Échiquier (hors fonds à formule et fonds à capital garanti) 1 % droits d'entrée Pas de frais de courtage
- OPC de LBP AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) Selon le DIC⁽⁵⁾ de l'OPC Pas de frais de courtage
- Droits de sortie OPC Selon le DIC⁽⁵⁾ de l'OPC

Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :
 - en Pôle de Gestion Privée 1,40 % / 15,00 € minimum
 - par Internet via l'Espace Client 0,60 % / 9,00 € minimum

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur). (2) Des droits de garde sont prélevés semestriellement sur la base des positions réelles au 30 juin et 31 décembre. (3) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (4) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). Pour les OPC hors GSM, Louvre Banque Privée en sa qualité de distributeur et en rémunération du service de conseil en investissement fourni dans la durée, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre la banque et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande. Pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette, se reporter au prospectus de l'OPC. (5) DIC : Document d'Informations Clés.

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :
 - en Pôle de Gestion Privée 1,50 % / 50,00 € minimum
 - par Internet via l'Espace Client 0,65 % / 35,00 € minimum
- Introduction - Privatisation **GRATUIT**
- Édition d'un avis d'opéré par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique) 4,60 €

Dates de valeur

- Achat au comptant Jour
- Vente au comptant Jour

Frais par transfert de Compte-titres ordinaire 91,67 € (TVA)

Service de Gestion en ligne

- des Opérations sur Titres **GRATUIT**
- des Assemblées Générales **GRATUIT**

Financements

Découvert

- Commission de plus fort découvert (calcul mensuel) (prélevé par trimestre) 0,05 %
- Ouverture de crédit en compte Nous consulter
- Autorisation de découvert Nous consulter
- Dépassement d'autorisation de découvert Taux de découvert autorisé en compte majoré de 3 points
- Commission d'ouverture de crédit 1,00 % du montant du crédit
- Commission de confirmation de 0,25 % à 0,50 % du montant de l'autorisation
- Réexamen annuel de l'ouverture de crédit :
 - frais d'étude (prélevés lors de l'examen du dossier) 50,00 €

Engagement par signature

- Frais de dossier minimum 32,00 €
- Commission annuelle (prélevée trimestriellement) 1,50 % du montant de l'engagement
- Frais sur cautions émises par la banque :
 - frais d'acte simple 35,00 €
 - frais d'acte complexe 110,00 €
 - commission d'engagement perçue annuellement et d'avance 1,00 % du montant de la caution 75,00 € minimum

Crédit amortissable

- Commission d'ouverture de crédit 1,00 % du montant du crédit / 900,00 € minimum
- Commission d'engagement 1,00 % du montant du crédit
- Réédition du tableau d'amortissement 26,00 €
- Changement de date de prélèvement 22,00 €
- Renégociation de prêt 1,00 % du capital restant dû / 900,00 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) de 450,00 € à 650,00 €
- Mainlevée de garantie 128,00 €
- Modification de garantie 350,00 €
- Lettre d'information annuelle des cautions **GRATUIT**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

Émission d'un virement non SEPA⁽¹⁾

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
 - en Pôle de Gestion Privée 0,10 % / minimum 25,00 €
 - par Internet via l'Espace Client 0,08 % / minimum 20,15 €
- Frais par virement permanent émis 11,70 €
- Commissions additionnelles :
 - commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €
 - tous frais à charge du donneur d'ordre⁽³⁾ 11,70 €
 - frais de virement urgent (en date de valeur J) 8,70 €
 - frais par virement occasionnel incomplet⁽⁴⁾ 6,00 €

Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽¹⁾

- Frais par virement 13,50 €
- Commissions additionnelles :
 - commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €
 - frais par virement occasionnel incomplet⁽⁴⁾ 13,30 €

Émission de chèques

- Commission en cas de paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque) 0,10 % / minimum 36,70 €
- Commission d'acceptation - Impayé - Prorogation 45,50 €
- Commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €

Remise de chèques (en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement
« Sauf bonne fin » 0,10 % / minimum 32,50 €
- Commission d'encaissement
« Crédit après encaissement » 0,10 % / minimum 39,80 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation - Avis de sort 45,50 €
- Commission de change⁽²⁾ 0,05 % / minimum 15,20 €

Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement 5,60 €
- Frais par avis d'opération 2,35 €

(1) Pour les virements hors de l'Espace SEPA ou en devises, les frais de correspondant étranger peuvent être à la charge du bénéficiaire. (2) Commission non perçue pour les opérations en euros. (3) Si le mode « OUR » est exigé, tous frais à la charge du donneur d'ordre. (4) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Banquier Privé ou du Directeur de votre Pôle de Gestion Privée par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé de réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de Louvre Banque Privée.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Louvre Banque Privée vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - Louvre Banque Privée - 48 rue du Louvre 75001 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la consommation de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres, Case Postale G009, 75275 PARIS CEDEX 06 ou sur le site <https://mediateur.groupe laposte.com>.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site louvrebanqueprivée.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de la consommation de La Banque Postale soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/, votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

Louvre Banque Privée - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 222 000 000 €. Siège Social : 48 rue du Louvre - 75001 Paris. 384 282 968 RCS Paris. ORIAS n°07 004 983. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF.

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital Social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris n° 421 100 645 - IDU EMP FR231771_01UJPN - ORIAS n° 07 023 424.

LBP AM - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 12.138.931,20 euros - Siège social : 36 quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris N° 879 553 857 - Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031 - Code APE 6630Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857.

La Financière de l'Échiquier - SA au capital social de 10 047 500 euros, siège social 53 avenue d'Iena, 75116 Paris. 352 045 454 RCS Paris, agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. sous le N° GP 91-004, et sous le régime de la directive OPCVM 2009/65/CE.

Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 09. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Suravenir Assurances - Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €. Siège social : 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain 44931 Nantes Cedex 09, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 343 142 659. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.